
RÉSUMÉ DES SÉANCES

tenues le jeudi 23 septembre 2021

Bureau 2^e séance

Le Bureau a recommandé à la Conférence générale que le droit de vote de la Libye soit rétabli pour la session en cours de la Conférence générale pour une période d'un an prenant fin avant le début de la prochaine session ordinaire de la Conférence générale.

En outre, le Bureau a siégé en tant que Commission de vérification des pouvoirs et examiné les pouvoirs de tous les délégués. Il a recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 7 de son rapport, avec les réserves et les positions qui y sont exprimées.

Séance plénière 10^e séance

La Conférence générale a accepté la recommandation du Bureau préconisant que le droit de vote de la Libye soit rétabli pour la session en cours de la Conférence générale pour une période d'un an prenant fin avant le début de la prochaine session ordinaire.

Au titre du point 28 de l'ordre du jour, « Examen des pouvoirs des délégués », à propos duquel le Bureau, siégeant en tant que Commission de vérification des pouvoirs, a présenté son rapport contenu dans le document GC(65)/30, la Conférence générale a adopté le projet de résolution figurant au paragraphe 7 dudit rapport. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Jordanie, de la République islamique d'Iran et de l'Égypte.

Au titre du point 9 de l'ordre du jour, « Élection de Membres au Conseil des gouverneurs », les États Membres suivants ont été élus au Conseil sans mise aux voix : Burundi, Colombie, Finlande, Guatemala, Irlande, République de Corée, Libye, Pakistan et Viet Nam. La Conférence générale a procédé à un vote concernant les deux sièges devant être pourvus par un pays d'Europe orientale, à l'issue duquel la République tchèque et la Slovénie ont été dûment élues.

Au titre du point 8 de l'ordre du jour, « L'AIEA et la pandémie de COVID-19 », la Conférence générale a adopté le projet de résolution figurant dans le document GC(65)/L.2.

La Rapporteuse du Forum scientifique a présenté un rapport à la Conférence générale.



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique
L'atome pour la paix et le développement

65^E CONFÉRENCE GÉNÉRALE

**Séance
plénière
11^e séance**

Au titre du point 12 de l'ordre du jour, « Nomination du Vérificateur extérieur », la Conférence a procédé à un premier tour de scrutin. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des voix requise, un second tour opposant les deux candidats arrivés en tête sera organisé lors de la 12^e séance plénière. Le vote opposera un membre de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande au Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde.

Au titre du point 21 de l'ordre du jour, « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », la Conférence générale a approuvé à l'issue d'un vote le paragraphe 2 du projet de résolution figurant dans le document GC(65)/L.1. La Conférence générale a également adopté à l'issue d'un vote le projet de résolution figurant dans le document GC(65)/L.1.

Au titre du point 22 de l'ordre du jour, « Capacité nucléaire israélienne », des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des non-alignés), Slovaquie (au nom de l'Union européenne), Tunisie (au nom du Groupe arabe), République islamique d'Iran, Égypte, Iraq, Liban, Cuba, Indonésie, États-Unis d'Amérique, République arabe syrienne, Royaume-Uni, Honduras, Israël et Palestine.